

ARMY OF NATURE

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

VERSION PUBLIQUE SIMPLIFIÉE

*Une vision commune. Une autorité identifiée.
Un mandat clair. Une action responsable.*

Le présent document fixe les règles essentielles applicables à l'adhésion, à la participation et à toute action liée à Army of Nature. L'adhésion est subordonnée à son acceptation. Les fonctions internes, missions, mandats et accès sensibles sont en outre soumis au ROI officiel.

Organisation	Army of Nature ASBL
N° d'entreprise	1.026.535.261
Siège social	Avenue Louise 345, 1050 Ixelles
Référence	Cadre public du ROI officiel - version 1.2

EXPLORER. SERVIR. DÉFENDRE.

LE CADRE D'ENGAGEMENT

AGIR AU NOM D'ARMY OF NATURE

L'engagement est ouvert, mais l'action officielle repose toujours sur des responsabilités claires et des autorisations identifiées.

1. Mission et identité

Army of Nature agit pour la défense des espaces et des espèces menacés, la conservation du vivant, la transmission des connaissances et le soutien aux acteurs de terrain. La Présidence fondatrice, dans le cadre des pouvoirs prévus par les statuts et de la gestion journalière, veille à la continuité de la vision, à la cohérence du positionnement et à la protection de l'identité institutionnelle.

2. Personnes concernées

Ces règles concernent les membres, administrateurs, responsables de comité, ambassadeurs, bénévoles, stagiaires, participants aux missions et collaborateurs auxquels elles ont été communiquées. Aucun titre, grade, fonction honorifique, statut de membre ou participation à un projet ne confère, à lui seul, un pouvoir de décision, de représentation ou d'engagement de l'ASBL.

3. Engagement libre, responsabilité réelle

Aucune disponibilité permanente n'est exigée. En revanche, toute personne qui accepte une mission ou une tâche s'engage à respecter les délais, signaler rapidement une difficulté, protéger les informations reçues et transmettre un compte rendu fiable.

4. Mandat et parole officielle

Nul ne peut, sans mandat écrit de l'autorité compétente, représenter ou engager l'ASBL, contacter officiellement un partenaire ou un média, négocier, annoncer un partenariat ou une mission, ouvrir un compte, lancer une collecte, promettre une visibilité, signer un document ou prendre position publiquement. La parole officielle relève de la Présidence ou d'une personne expressément mandatée.

5. Projets, partenariats et dépenses

Un projet devient officiel uniquement après validation. Les partenariats, engagements financiers, dépenses, contreparties, droits de diffusion, campagnes et utilisations de marque sont autorisés par les personnes compétentes et formalisés lorsque l'enjeu le nécessite. Une validation de principe ne vaut ni mandat, ni autorisation de dépense, de publication ou de signature.

6. Missions de terrain

Chaque mission est préparée selon ses objectifs, ses risques, les compétences nécessaires, les autorisations, les assurances et les règles de sécurité. Les consignes des professionnels habilités sont obligatoires. Les informations susceptibles d'exposer une espèce, une réserve ou une opération ne sont jamais publiées sans autorisation.

IDENTITÉ, ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ

PROTÉGER LA MISSION ET LE VIVANT

L'image, les ressources et la réputation de l'association sont protégées avec la même rigueur que ses missions.

7. Communication et identité visuelle

Les déclarations officielles sont émises par la Présidence ou par une personne expressément mandatée. Le nom Army of Nature, le logo, l'identité visuelle, la doctrine, la Charte, les titres, uniformes, badges, comptes, visuels et supports ne peuvent être créés, modifiés, reproduits, utilisés ou associés à une personne, un projet, une offre, une cause, une position politique ou une organisation tierce sans validation institutionnelle écrite préalable. Tout usage non autorisé ou risqué doit être corrigé ou retiré sans délai à la demande de l'association.

8. Confidentialité, données et propriété intellectuelle

Les informations internes, données personnelles, accès numériques, budgets, contacts, contenus non publiés et localisations sensibles sont protégés. Ils ne peuvent être copiés, transférés, exploités ou utilisés à des fins personnelles, politiques ou commerciales. L'obligation de confidentialité continue après la fin de l'adhésion, de la fonction ou de la mission. Toute contribution et tout droit d'utilisation sont encadrés par écrit lorsque cela est nécessaire.

9. Respect, sécurité et intégrité

Army of Nature exige dignité, fiabilité, loyauté et franchise professionnelle. Toute personne s'abstient d'un acte ou d'une expression directement associé à sa qualité au sein de l'association et susceptible de porter gravement atteinte à sa réputation, à sa crédibilité, à sa sécurité ou à son fonctionnement. Les rumeurs, le dénigrement, l'exposition publique de conflits internes, la manipulation et les représailles sont incompatibles avec la mission. Les désaccords se traitent dans les espaces internes appropriés, sans empêcher un signalement de bonne foi ou l'exercice d'un droit légal.

10. Neutralité politique et indépendance

Army of Nature est indépendante et non partisane. Elle ne soutient ni parti, ni candidat, ni campagne électorale et ne met pas son nom, son image, ses canaux, événements ou ressources au service d'une propagande ou d'un engagement politique. Les convictions personnelles restent libres, mais ne peuvent être attribuées à l'association ni être exprimées en utilisant une fonction, un titre ou un support Army of Nature. Une position relative à une politique publique n'est institutionnelle que si elle est directement liée à la mission statutaire, fondée sur des faits et régulièrement validée.

11. Protection, signalements et mesures internes

Un manquement, un incident ou un risque peut être signalé de bonne foi à la Présidence, à un administrateur non concerné ou au canal désigné. Après examen, l'autorité compétente peut exiger une correction, un retrait, une clarification ou la restitution d'un accès ; suspendre une mission, un mandat, un titre ou une fonction non statutaire ; mettre fin à une collaboration ; ou saisir l'organe compétent. Les mesures sont motivées, proportionnées et prises dans le respect de la loi et des statuts.

PORTÉE DU DOCUMENT — L'adhésion et la participation impliquent le respect de ce cadre après sa communication et son acceptation. Il ne confère aucun mandat, pouvoir de représentation ou droit sur l'identité Army of Nature. Pour toute fonction interne, mission, responsabilité ou accès sensible, le ROI officiel en vigueur s'applique également. En cas de différence, la loi, les statuts et le ROI officiel prévalent.